



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ



Rapport d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Adopté le 22 janvier 2025
Résolution n°25-01-024

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	1
RÉPARTITION DU FONDS DANS DIVERSES ACTIVITÉS.....	3
PRÉSENTATION SOMMAIRE DES ACTIVITÉS	4
AIDE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE EN SOUTIEN AUX PROMOTEURS DE PROJETS STRUCTURANTS	4
MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU PDZA	4
CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	5
PROMOTION TOURISTIQUE RÉGIONALE.....	5
SERVICE DU TOURISME	6
PROMOTION ET SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT ET À L'ENTREPRISE	6
RÉPARTITION DU FONDS DANS DIVERSES ACTIVITÉS.....	8
COMMUNICATIONS.....	8
<i>Ressource en communication</i>	<i>8</i>
<i>Semaine mondiale de l'entrepreneuriat</i>	<i>9</i>
<i>Rapport d'activités.....</i>	<i>9</i>
GESTION DU FONDS	9
TABLE DE CONCERTATION	10
DIVERS PROJETS ET CONTRIBUTIONS	10
<i>Projet des bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif.....</i>	<i>10</i>
<i>Projet du Conseil des arts et des lettres du Québec.....</i>	<i>10</i>
<i>Ressource pour les projets de transport actif et collectif.....</i>	<i>10</i>
<i>Projet de transport collectif.....</i>	<i>11</i>
<i>Inventaire en patrimoine bâti.....</i>	<i>11</i>
<i>Entente sectorielle – Patrimoine.....</i>	<i>11</i>
<i>Entente sectorielle - Forêt.....</i>	<i>12</i>
<i>Entente sectorielle - Bioalimentaire.....</i>	<i>12</i>
<i>Programme d'appui aux collectivités.....</i>	<i>12</i>
<i>Affectation au Fonds de démarrage</i>	<i>12</i>
<i>Marché public de Richelieu</i>	<i>13</i>
<i>Projet Carbone Scol'ERE.....</i>	<i>13</i>
<i>Service d'aide à la recherche de logement (SARL)</i>	<i>14</i>
SOMMES ENGAGÉES.....	14
CONCLUSION	15
INDEX DES SIGLES ET ACRONYMES	16
TABLEAU I.....	6
TABLEAU II.....	7
TABLEAU III.....	8

Mise en contexte

Le 31 mars 2020, le volet 2 de l'entente relative au FRR¹ a été signé entre la MRC de Rouville et le MAMH.

Dans cette entente, le MAMH s'est engagé à verser la somme de 984 541 \$ pour l'année 2023. À celle-ci, s'ajouteront les montants résiduels provenant des années précédentes, soit 1 282 880,71 \$.

Le montant résiduel sera transféré l'année suivante dans la même enveloppe du FRR. Les sommes non dépensées en 2023 sont importantes, mais elles ont été engagées au budget 2024. Elles sont identifiées dans ce rapport.

Ce volet vise à appuyer, en complémentarité à d'autres programmes gouvernementaux, dans leurs champs de compétence, tout effort de développement local et régional des MRC.

Conformément à l'entente de gestion conclue avec le gouvernement, les mesures auxquelles les MRC peuvent affecter les sommes reçues dans le cadre de ce volet peuvent notamment porter sur les objets suivants² :

- ↪ La réalisation de leurs mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement;
- ↪ Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- ↪ La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- ↪ La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants afin d'améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique ou environnemental;
- ↪ L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement avec des ministères ou avec des organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires;
- ↪ Le soutien au développement rural.

¹ L'ensemble des sigles et des acronymes sont détaillés à l'index disponible à la fin du présent rapport.

² Source : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-2-soutien-a-la-competence-de-developpement-local-et-regional>

La MRC assume donc la gestion de ce volet et elle lui appartient d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien, à son milieu. Ainsi, selon les priorités et les politiques de la MRC, voici ceux et celles qui peuvent être admissibles à une aide technique ou à une subvention de celle-ci :

- ↪ Les organismes municipaux (incluant la MRC);
- ↪ Les conseils de bande des communautés autochtones;
- ↪ Les coopératives;
- ↪ Les organismes à but non lucratif;
- ↪ Les entreprises privées ou d'économie sociale, à l'exception des entreprises privées du secteur financier;
- ↪ Les personnes souhaitant démarrer une entreprise;
- ↪ Les organismes des réseaux de l'éducation;
- ↪ Les artistes professionnels ou des regroupements d'artistes professionnels, dans le cadre d'ententes sectorielles de développement avec le CALQ.

La MRC se doit de jouer un rôle de stimulateur et de catalyseur dans les projets structurants qui permettront de faire rayonner la région, de promouvoir ses attraits touristiques et d'attirer de la main-d'œuvre. Pour refléter cette réflexion, voici cinq grandes priorités d'intervention pour le volet 2 du FRR :

- A-** Contribuer au développement des secteurs touristiques, agrotouristiques et industriels, et ce, par l'accompagnement, par la promotion, par les services-conseils et par la mise en œuvre du SADR.
- B-** Contribuer, par le développement économique, commercial et social, à l'amélioration des services à la population et à l'attractivité de la MRC de Rouville, particulièrement pour la main-d'œuvre et pour les services aux entreprises.
- C-** Soutenir la mobilisation au sein des communautés et favoriser la concertation par le biais de la Politique de soutien aux projets structurants.
- D-** Positionner l'agriculture comme force et vecteur majeur de développement et d'innovation, notamment par la mise en œuvre et par la révision du PDZA ainsi que par le développement de projets d'avant-garde.
- E-** Favoriser le développement de projets structurants dans la MRC, selon les opportunités en matière de développement économique, local et social.

La MRC est placée au cœur de la nouvelle gouvernance municipale de proximité permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, les élus ont adopté :

- ✓ Les priorités d'intervention FRR pour 2023, par la résolution numéro 24-02-035 du conseil de la MRC de Rouville;
- ✓ La Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Rouville, par la résolution numéro 15-09-9769;
- ✓ La Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (2015-2016), par la résolution numéro 15-09-9770 et modifiée par la résolution numéro 15-10-9798;
- ✓ La Politique d'investissement FLI-FLS, par la résolution numéro 23-09-231.

Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet : <https://mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/developpement-du-territoire/fonds-regions-et-ruralite/>.

Le présent rapport couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Répartition du Fonds dans diverses activités

Le montant de 984 541,00 \$ reçu pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ainsi qu'une partie des sommes résiduelles ont permis de financer les activités suivantes :

✓ Aide technique et professionnelle en soutien aux promoteurs de projets structurants	41 995,00 \$
✓ Programme d'appui aux collectivités (PAC).....	48 556,06 \$
✓ Mise en œuvre du PDZA.....	58 798,79 \$
✓ Transports collectifs.....	114 638,00 \$
✓ Contribution au fonctionnement du développement économique	325 172,49 \$
✓ Campagne touristique au Cœur de la Montérégie	70 000,00 \$
✓ Communications.....	79 405,67 \$
✓ Contribution au fonctionnement du Service de l'aménagement du territoire....	228 733,11 \$
✓ Gestion du Fonds.....	15 000,00 \$
✓ Tables de concertation.....	20 000,00 \$
✓ Projets divers (PSPS, développement économique, matières résiduelles et aménagement).....	82 830,11 \$
	1 085 129,23 \$

Présentation sommaire des activités

Aide technique et professionnelle en soutien aux promoteurs de projets structurants

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, la MRC de Rouville a versé un montant de 41 995,00 \$ afin d'offrir une aide technique et professionnelle en soutien aux promoteurs de projets structurants de la MRC.

Durant cette période, la conseillère au développement local et social de la MRC de Rouville a poursuivi son travail pour la mise en œuvre de la PSPS. Ses efforts se sont concentrés davantage dans le suivi des projets en cours ainsi que dans son implication à de multiples comités sur le terrain tels que la Table GrandiOse, le comité de mise en place de la Table de développement social, la Table jeunesse, la consolidation de la Table de concertation en immigration portée par la MRC, etc.

La conseillère a également collaboré avec le PECEM, notamment pour promouvoir l'économie sociale auprès des organismes, pour relayer les informations du PECEM et offrir un soutien technique aux entreprises d'économie sociale du territoire de même que participer comme membre du jury des BIEC.

Mise en œuvre et révision du PDZA

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur le territoire et les activités agricoles d'une MRC. Il fait un état de la situation et il présente les possibilités de développement du territoire et des activités agricoles. Ce dernier est réalisé par la MRC, en concertation avec les acteurs du milieu.

En 2014, la MRC a réalisé son premier PDZA et sa révision a été amorcée en 2021. Ce dernier est entré en vigueur au début de l'année 2023. Différents enjeux sont identifiés et un plan d'action a été réalisé afin de favoriser la concertation et le développement des activités et de la zone agricole sur le territoire de la MRC.

Les principaux enjeux qui ressortent du PDZA révisé sont :

- La concertation;
- La main-d'œuvre agricole;
- La protection de la zone et des activités agricoles;
- L'adaptation aux changements climatiques;
- L'agroenvironnement;
- L'accessibilité des terres pour la relève;
- Le soutien aux producteurs.

Afin de bien mener à terme ces enjeux, un poste de conseiller en aménagement et au PDZA a été ouvert et une ressource est entrée en fonction au mois de janvier 2023. Un montant total de 58 798,79 \$ a été attribué à ces activités.

Contribution au fonctionnement du Service de l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est au cœur de la mission de la MRC, et ce, depuis sa création en 1982. Cette responsabilité exige d'élaborer, de maintenir en vigueur et de réviser périodiquement (selon les échéances prévues par la loi) un schéma d'aménagement pour l'ensemble du territoire de la MRC. Le Service d'aménagement du territoire oriente ainsi les municipalités dans leurs projets d'aménagement et d'urbanisme en offrant un soutien technique et en élaborant des outils de planification réglementaire.

Voici, ci-dessous, les principales activités du Service de l'aménagement :

- ↳ Suivis et mise en œuvre du SADR.
- ↳ Assister certaines municipalités de la MRC à répondre aux besoins de développements urbains exprimés au SADR pour l'horizon 2031, et ce, en répondant notamment aux critères de développement et de redéveloppement inscrits à l'article 4.6.4 et aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.
- ↳ Analyser la conformité des règlements municipaux d'urbanisme et de plusieurs demandes adressées à la CPTAQ et, à cet effet, faire des recommandations au conseil de la MRC de Rouville.
- ↳ Assurer une concertation régionale au niveau technique (TPECS, CMM, AARQ, MAMH, MAPAQ, CMI, OBV Yamaska, COVABAR, CREM, AFM et MRC voisines).
- ↳ Réaliser et mettre en œuvre le *Plan régional des milieux humides et hydriques* (PRMHH).
- ↳ Autres dossiers d'aménagement du territoire.

Ces travaux ont été réalisés par la directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable ainsi que les conseillers en aménagement. Un montant total de 228 733,11 \$ a été attribué à ces activités.

Promotion touristique régionale

En 2023, Tourisme au Cœur de la Montérégie a poursuivi son travail de promotion touristique régionale, et ce, avec une image de marque distinctive renouvelée dans le cadre de la 7^e édition de la campagne Tourisme au Cœur de la Montérégie.

Cette campagne a permis de soutenir le développement des entreprises de ce secteur en plus d'améliorer la notoriété de la région, de développer un sentiment d'appartenance et de favoriser les ventes croisées entre les entreprises touristiques.

Au cours de l'année 2023, l'équipe du tourisme a développé un plan marketing comprenant différentes actions qui ont permis à notre région de se positionner comme destination agrotouristique incontournable et encourager l'économie locale. Parmi ces différentes actions, on retrouve notamment le dépliant agrotouristique régional et la distribution de ce dernier, l'entretien du nouveau site Internet, la continuité d'une stratégie Web assurant ainsi une présence sur celui-ci et sur les médias sociaux, la création de contenus et la rédaction de billets de blogue en continu, la réalisation de différentes publicités et les relations de presse. Il ne faut surtout pas oublier nos différents partenariats avec, entre autres, notre association touristique régionale.

Afin que la région puisse poursuivre ses efforts en matière de promotion touristique, un montant total de 70 000,00 \$ a été attribué à ces activités.

TABLEAU I
Montant année 2023

Activités	Montant
Campagne Tourisme au Cœur de la Montérégie	48 000,00 \$
Tablée des moments mémorables	17 000,00 \$
Navettes touristiques et circuits gourmands	5 000,00 \$
Total	70 000,00 \$

Service du Tourisme

Un montant provenant du FRR a été attribué au budget de fonctionnement de la MRC en 2023. Cette somme aura permis de financer une partie des salaires du personnel affecté au secteur touristique, venant ainsi assurer la planification et la mise en œuvre des différents projets d'accueil, de promotion et de développement touristique du territoire. La contribution jusqu'au 31 décembre 2023 a été de 100 000 \$.

Promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

La contribution du FRR au fonctionnement du développement économique dans la MRC pour l'année 2023 a été de 220 000 \$.

Au cours de cette période, les principaux services offerts par le Service du développement économique furent les suivants :

- ↪ Accompagnement technique et financier;
- ↪ Formations, référencement à des ressources spécialisées et suivis des entreprises;
- ↪ Mentorat d'affaires;
- ↪ Support à l'implantation et à la relocalisation;
- ↪ Collaboration et implication à des projets structurants pour la région.

TABLEAU II

Bilan des services rendus par le personnel du développement économique^[1]

Services	Nombre d'interventions 2023
Consultation, référencement et partenariat	110
Plan d'affaires et évaluation du potentiel	24
Démarrage, accompagnement et suivis	30
Formation aux entrepreneurs	4
Financement et recherche	18
Autres services techniques (acquisition d'entreprise, implantation et relocalisation, support à l'innovation, montage et analyse des états financiers)	25
Total	211

^[1] Une entreprise ou un promoteur ne peut pas être calculé une seule fois dans chaque section.

TABLEAU III
Bilan sommaire des fonds locaux 2023

Type	Nombre de dossiers acceptés	Aide financière acceptée	Total des investissements
FLI/FLS	1	25 000 \$	236 000 \$
PAUPME	S. O.	S. O.	S. O.
AERAM	S. O.	S. O.	S. O.
STA	5	S. O.	S. O.
Fonds de démarrage d'entreprises	1	25 000 \$	25 000 \$
Total	61	50 000 \$	261 000 \$

Répartition du Fonds dans diverses activités

Un montant de 5 172,49 \$ reçu pour l'année 2023 a permis de financer l'activité suivante :

✓ Projet avec Montérégie Économique et La Ruche	5 172,49 \$
	5 172,49 \$

Communications

Ressource en communication

Le poste occupé par une deuxième ressource aux communications permet actuellement de venir répondre à différents besoins de l'organisation. Plus particulièrement en ce qui a trait à la création de contenus, à la rédaction, à l'événementiel et à la gestion des médias sociaux, et ce, pour les différents Services (aménagement, environnement, cours d'eau, administration et développement local et régional). Cette ressource contribue également à concevoir et à réaliser du matériel de communication et de la publicité. De plus, elle travaille aussi à la promotion afin de soutenir les efforts communicationnels de la MRC de même que l'ensemble de ses services, en fonction des enjeux stratégiques identifiés.

Un montant de 75 056,00 \$ a été attribué pour le maintien de cette ressource.

Semaine mondiale de l'entrepreneuriat

La Semaine mondiale de l'entrepreneuriat (SME) est la plus importante célébration de l'entrepreneuriat au monde. Elle a pour vocation d'inciter le plus grand nombre de personnes à exploiter leur esprit d'initiative et d'innovation, et ce, au moyen d'activités locales, nationales et internationales. La MRC de Rouville se joint à ce grand mouvement afin de mettre en valeur son développement local et régional et ainsi, faire rayonner les entrepreneurs du territoire. Elle déploie, tout au long de la SME, diverses activités à vocation entrepreneuriale.

Voici les activités réalisées dans le cadre de la SME 2023 :

- ↪ Mise en lumière du programme Soutien au travail autonome;
- ↪ Formation OBNL : Mobiliser et recruter vos bénévoles;
- ↪ Cellule de mentorat;
- ↪ Brin de jasette – Formation NOVA;
- ↪ Valoriser l'entrepreneuriat chez les jeunes.

Un montant total de 749,67 \$ a été attribué à cette activité.

Rapport d'activités

Chaque année, le Service des communications de la MRC de Rouville élabore un document présentant les réalisations de l'année précédente, et ce, pour chacun des Services. Le rapport a été conçu à l'interne et une page complète est achetée dans le Journal de Chambly et dans La Voix de l'Est afin d'en faire la promotion.

Un montant total de 3 600,00 \$ a été attribué à cette activité.

Gestion du Fonds

L'entente relative au FRR permet au gestionnaire du Fonds, c'est-à-dire la MRC, d'attribuer des sommes provenant de cette enveloppe à des fins de gestion administrative.

Un montant total de 15 000 \$ a été attribué à cette activité.

Table de concertation

Un montant de 20 000 \$ a été attribué pour les dépenses entourant la Table de concertation des préfets de la Montérégie. Cette somme correspond à la cotisation annuelle de 15 000 \$ et à une contribution de 5 000 \$ à l'Entente sectorielle de concertation régionale, dans la région administrative de la Montérégie.

Divers projets et contributions

Projet des bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif

Un montant de 10 000 \$ a été utilisé à même le FRR afin de soutenir l'Entente sectorielle sur le développement des projets mobilisateurs en économie sociale.

Ce partenariat entre le MAMH, les MRC (ou leur organisme de développement économique) de la Montérégie, les trois pôles d'économie sociale et le développement économique de l'agglomération de Longueuil a pour objet de définir les modalités de participation des parties pour le développement de projets mobilisateurs en économie sociale, et ce, par le biais du programme de bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif.

Projet du Conseil des arts et des lettres du Québec

Dans le cadre de l'Entente sectorielle avec le CALQ, un montant total de 5 000 \$ du FRR a été utilisé afin de financer une partie de la bourse remise pour le volet 1 de l'Entente, soit le soutien aux artistes et aux écrivains. L'initiative permet, entre autres, de soutenir les projets créatifs favorisant des liens entre les arts et la collectivité.

Ressource pour les projets de transport actif et collectif

Le rôle de la ressource pour le projet de transport collectif a évolué au fil de l'année afin de maximiser le développement de certains projets. En plus de travailler sur le projet de transport collectif, celle-ci a continué de s'occuper du projet de prolongement du Parc régional linéaire La Route des Champs (PRLRDC), sur l'emprise ferroviaire abandonnée, dans le secteur de Richelieu et de Marieville. Finalement, cette dernière est devenue la responsable de la gestion complète du PRLRDC.

Un montant total de 88 388,00 \$ a été attribué pour cette ressource pour les trois projets ci-dessus.

Projet de transport collectif

Les travaux de développement d'une desserte de transport collectif ont continué durant l'année 2023.

Considérant le succès du projet pilote de transport à la demande Axel, l'année 2023 fut consacrée à la maximisation de celui-ci ainsi qu'à la suite de ce projet. Beaucoup de travail a été effectué afin de trouver le meilleur mode de gestion et de financement, et ce, en plus d'étudier les volets juridiques et légaux d'un service de transport collectif. À la suite de nos démarches, plusieurs rencontres d'analyse et de réflexion ont eu lieu avec les élus. L'objectif étant de préparer la transition à venir en 2024, entre la fin d'un projet pilote et désormais, un service officiel pour les citoyens du territoire. Évidemment, en s'assurant que cette étape se déroule sans impact pour les usagers.

Au total, un montant 114 638,00 \$ a été investi en transport collectif par la MRC en 2023, soit 88 388,00 \$ pour le poste de conseiller en transport actif et collectif ainsi que 26 550,00 \$ pour les ajouts au projet pilote Axel.

Inventaire en patrimoine bâti

Avec les modifications de la *Loi sur le patrimoine culturel*, la MRC doit adopter un inventaire des immeubles sur son territoire qui ont été construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale. Elle peut également y inclure des immeubles dont la construction est plus récente. En plus d'alimenter les connaissances sur le patrimoine immobilier, cet inventaire a des effets juridiques en matière de contrôle des démolitions et des obligations d'entretien. Un préinventaire de plus de 1 000 bâtiments a été réalisé en 2021 et en 2022 afin de valider leur présence et d'évaluer le potentiel de chacun. Les travaux se sont poursuivis en 2023 avec la réalisation d'une bibliographie, recensant la documentation pertinente sur l'histoire et sur l'architecture de la MRC, avec le portrait historique de chacune des municipalités et avec la liste des immeubles sélectionnés pour l'inventaire finale.

Un montant total de 12 500,86 \$ a été attribué à ce projet.

Entente sectorielle – Patrimoine

En mars 2022, le conseil de la MRC de Rouville a autorisé sa participation à l'Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine en Montérégie 2022-2024. Ce dernier a désigné la MRC de Marguerite-D'Youville comme organisme mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente.

Un montant de 4 615,00 \$ provenant du FRR a été versé à la MRC Marguerite-D'Youville pour l'année 2023-2024 de l'entente.

Entente sectorielle - Forêt

En novembre 2022, le conseil de la MRC a autorisé sa participation à l'Entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie 2022-2026 et ce dernier a désigné l'Agence forestière de la Montérégie comme organisme mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente.

Un montant de 4 800,00 \$ provenant du FRR a été versé à l'Agence forestière de la Montérégie pour l'année 2023-2024 de l'entente.

Entente sectorielle - Bioalimentaire

En mars 2022, le conseil de la MRC a autorisé sa participation à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire 2021-2025, entente pour laquelle la MRC est désignée comme mandataire.

Un montant de 9 231,00 \$ provenant du FRR a été affecté à la gestion de l'entente pour l'année 2023-2024.

Programme d'appui aux collectivités

Dans la foulée de l'étude et de l'élaboration du Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes issues de l'immigration 2022-2025, nous avons eu la chance de commencer la mise en œuvre en 2023. L'embauche d'une conseillère aux relations interculturelles a donc été faite et les travaux du Plan d'action ont commencé à se dérouler sur le territoire. Celui-ci se déroulera sur trois ans.

Un montant de 48 556,06 \$ a été attribué à ce projet.

Affectation au Fonds de démarrage

En 2023, un montant de 7 500 \$ a été affecté à l'augmentation Fonds de démarrage d'entreprises de la MRC. Ce fonds a pour vocation d'appuyer des initiatives locales novatrices qui visent à renforcer le développement économique, social et culturel du territoire. Cette enveloppe a été mise à contribution afin de soutenir des projets porteurs, et ce, en fournissant un levier financier pour faciliter leur amorce et pour assurer leur viabilité.

Marché public de Richelieu

En 2023, la MRC a offert une aide financière de 18 375 \$ à la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours, à Richelieu, afin de soutenir la planification, la mise en place et la tenue du Marché public de Richelieu. L'objectif principal de ce financement était de favoriser la réussite et la pérennité de ce projet qui contribue de manière significative au développement des entreprises du secteur agroalimentaire local. Par ailleurs, le marché public agit comme levier pour améliorer la notoriété de la région, pour renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens et pour stimuler les ventes croisées entre les entreprises locales.

Ce projet joue également un rôle clé dans la promotion de l'achat local et de proximité en incitant les citoyens à découvrir et à consommer des produits de la région. Le soutien financier attribué a permis de couvrir des coûts essentiels comme :

- Les frais de planification et d'organisation;
- Les coûts liés à la mise en œuvre et à l'exploitation du Marché.

L'investissement de la MRC dans ce projet témoigne de son engagement envers le dynamisme économique et social de son territoire.

Projet Carbone Scol'ERE

Le projet Carbone Scol'ERE propose un programme éducatif qui permet aux classes de 4^e, de 5^e et de 6^e année du primaire de recevoir huit ateliers (deux heures de contenu sont prévues par atelier) portant sur les changements climatiques et sur les gaz à effet de serre. L'objectif est de sensibiliser les jeunes afin qu'ils comprennent l'impact de leur choix de consommation. Des pistes de solutions responsables et positives sont suggérées, telles que la saine gestion des matières résiduelles, l'économie d'énergie, les choix de transport, etc. De plus, le programme propose aux jeunes de mobiliser leur entourage avec des défis familiaux écoresponsables. Ces ateliers sont également adaptés en fonction de la réalité du territoire et des grandes orientations environnementales que la MRC voudrait partager (ex. : l'arrivée des écocentres, les matières organiques traitées par biométhanisation, etc.).

Un montant total de 10 000 \$ a été attribué à cette activité.

Service d'aide à la recherche de logement (SARL)

En 2023, la MRC a contribué au déploiement du Service d'aide à la recherche de logement pour l'ensemble des citoyens de la MRC de Rouville. Ce partenariat avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), avec l'Office d'Habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR) et avec les MRC de son territoire permet de rendre disponible un service d'accompagnement et de soutien dans la recherche de logement.

Un montant de 808,25 \$ a été attribué à ce projet.

Sommes engagées

La MRC a engagé, lors de l'adoption du budget 2024, le 22 novembre 2023, les montants suivants :

✓ Concertation régionale.....	21 000 \$
✓ Gestion financière.....	15 000 \$
✓ Planification stratégique.....	15 000 \$
✓ Communications.....	44 648 \$
✓ Cours d'eau.....	18 000 \$
✓ Aménagement du territoire.....	385 632 \$
✓ Développement économique.....	256 619 \$
✓ Projets structurants	493 655 \$
✓ PDZA.....	81 524 \$
✓ Parc régional linéaire	137 478 \$
✓ Entente sectorielle bioalimentaire.....	9 231 \$

Total des sommes engagées avant le 31 décembre 2023 : 1 477 787 \$

Conclusion

Le FRR a, encore une fois cette année, permis à la MRC de Rouville de poursuivre ses orientations en matière de développement local et régional et d'aménagement en soutenant des projets structurants qui répondent aux besoins de la population du territoire.

Les élus ont à cœur le dynamisme de la région et ils souhaitent continuer d'être à l'écoute des besoins en posant des actions concrètes, et ce, grâce à l'appui du Fonds.

Nous sommes fiers de nos réalisations collectives et la participation de la population au développement de notre collectivité est un apport inestimable.



Anne-Marie Dion
Directrice générale et greffière-trésorière
MRC de Rouville
Le 23 janvier 2025

Index des sigles et acronymes

AARQ	Association des aménagistes régionaux du Québec
AERAM	Aide aux entreprises en régions en alerte maximale
AFM	Agence forestière de la Montérégie
BIEC	Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CMI	Commission mixte internationale
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
COVABAR	Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CREM	Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
FLI	Fonds local d'investissement
FLS	Fonds local de solidarité
FRR	Fonds régions et ruralité
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
OBNL	Organisme à but non lucratif
OBV Yamaska	Organisme du bassin versant de la Yamaska
PAC	Programme d'appui aux collectivités
PAUPME	Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PECEM	Pôle d'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie
PSPS	Politique de soutien aux projets structurants
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
STA	Mesure de Soutien au travail autonome
TPECS	Table des préfets et élus de la Couronne-Sud